



6 septembre 2017

Monsieur le Président,

Le CTL est convoqué aujourd'hui dans un contexte tendu marqué par de nombreuses attaques à l'encontre de nos conditions et de nos organisations de travail, ainsi que de nos statuts.

Si recenser exhaustivement toutes ces attaques n'est pas possible, citons les plus offensives :

- rétablissement de la journée de carence
- augmentation de 1,7 % du taux de CSG aboutissant à une perte de rémunération,
- gel du point d'indice,
- baisses brutales des budgets en particulier de l'action sociale,
- suppressions d'emplois massives
- sous-effectifs chroniques et pérennisés

Tous ces éléments pèsent sur la situation et créent dans les services un sentiment de mal-être, de perte de sens dans les missions, les conditions de travail se dégradent d'année en année à la DGFIP depuis sa création.

Dans ce contexte, vous convoquez un CTL avec un ordre du jour pléthorique visant exclusivement à faire adopter, à la hussarde, des projets de restructuration et de fusion de services dont le seul but est de réduire le périmètre d'action de la DDFIP 93.

Supposées, comme vous osez l'affirmer, contribuer à l'amélioration des conditions de travail, les restructurations que propose votre ASR ne satisfont en réalité qu'un impératif : s'adapter à la réduction des effectifs dont l'annonce pour 2018 du doublement des suppressions de postes à la DGFIP confirme et précise le démantèlement progressif et déterminé de notre administration.

Vous portez à l'ordre du jour sept points pour avis qui apparaissent comme essentiels car au cœur de notre organisation départementale. En effet, en un seul CTL vous demandez que soit votées des spécialisations et des fermetures de services ainsi qu'une expérimentation touchant de façon structurelle le recouvrement de plusieurs postes.

Ces sujets importants et même fondamentaux pour Solidaires Finances Publiques 93, doivent être abordés dans un contexte approprié pour permettre un travail de qualité de la part des élus.

De la lecture des documents fournis, il ressort que vous videz de sa substance l'instance du Comité Technique local en ne fournissant pas à ses membres élus, les éléments nécessaires pour permettre d'émettre un avis et de donc de se positionner sur vos propositions d'ASR .

Ce qui conforte notre refus de ce plan néfaste.

Trop d'éléments manquent à ces documents, volontairement imprécis, et génèrent donc beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes.

Dans un premier temps, nous mettons en doute la faisabilité matérielle des six projets de restructurations :

- Pas de fiche d'impact. Nous vous rappelons sur ce point que l'avis du CHSCT quant à la faisabilité des travaux et des conditions de travail des agents doit selon les textes être préalable à toute décision du CTL et non postérieur. Le CHSCT se trouve alors dans l'obligation de valider dans un temps réduit des changements qui auraient sans doute dû être débattus sur une période plus longue du fait des travaux nécessaires. Pour chacun

d'entre eux, vous indiquez que cela sera effectué après le vote

- Par ailleurs, vous ne communiquez aucune information relative aux conditions d'accueil des nouveaux effectifs et des contribuables sur les différents sites

Dans un deuxième temps, il est intéressant de noter que les fiches fournies pour ce CTL reprennent très largement (pour ne pas parler de copies pures et simples) celles qui avaient été données préalablement pour d'autres CTL .

Globalement, vous nous demandez de voter sur des éléments généraux déjà présentés, sans nouveauté aucune, et surtout sans répondre aux demandes antérieures des OS à savoir une analyse détaillée des charges réelles actualisées des postes concernés.

En effet, réduire l'activité d'un poste SPL au nombre de lignes de titres et de mandats pris en charge annuellement, sans tenir compte des différences entre collectivités locales nous paraît inapproprié.

Nous ne pensons pas que la charge effective de travail des agents puisse se réduire à ces deux chiffres seulement.

L'activité SPL dépend en réalité :

- de la taille de chaque collectivité, et du montant de ses budgets,
- de ses méthodes de travail qui impactent directement l'activité des agents,
- du stade de dématérialisation de la collectivité,
- de l'analyse du CHD,
- des retraitements des anomalies Hélios, souvent corrélés au niveau des NPAI et des retours d'actions contentieuses,
- du nombre et nature de régies, leur plafond d'encaisse autorisé,
- des relations avec l'ordonnateur...

La plupart de ses informations sont disponibles, selon nous, dans des applications DGFIP telles que Delphes, qui sert de fondement à tout dialogue de gestion. Il eût donc été approprié de nous en fournir au moins une synthèse.

■ D'autres questions émergent : quelles conditions accordées à l'accueil des contribuables ? Quelles conditions de travail réservez-vous aux agents ?

Concernant la mission accueil.

Le fait qu'aucune indication n'ait été donnée sur le nombre d'utilisateurs reçus par chacune des trésoreries de Aubervilliers et de La Courneuve par exemple, perpétue les menaces que fait peser l'ASR sur cette mission, dont l'enjeu et l'importance ne sont plus à démontrer.

Nos inquiétudes sont confirmées par les maires de ces deux communes dans leur courrier adressé le 19 juillet 2017 à Monsieur le Ministre Darmanin. Dans ce courrier, Mme et M. les Maires informent notre Ministre qu'ils ont saisi le Défenseur des droits afin de protéger leurs administrés d'un désengagement de l'État sur des territoires classés « quartiers prioritaires » dans leurs communes respectives.

Contrediriez-vous la situation catastrophique décrite par ces deux maires, vous qui vous êtes rendu en personne au centre des finances publiques d'Aubervilliers et avez constaté la saturation du site ?

Ces revendications d'élus ne sont pas isolées. Ainsi, le Maire de Bagnolet a lui aussi signalé à notre Ministre les effets néfastes occasionnés par la fermeture de la trésorerie mixte tant sur ses administrés que sur la gestion administrative de sa commune.

Pour votre parfaite information, ces informations sont disponibles sur les sites officiels des trois villes mentionnées, et ont été reprises par des médias connus, ce qui a permis à certains collègues de prendre connaissance des évolutions les affectant.

Concernant la gestion des Trésoreries mixtes, et le transfert des missions recouvrement.

Les tableaux transmis ne fournissent pas assez d'informations et soulèvent de nombreuses questions :

- Premièrement : vous nous donnez le montant des prises en charges et le total des foyers fiscaux gérés par chaque poste. Soit.
N'est-il pas plus pertinent de parler d'articles de rôles, qui reflètent mieux la charge d'un poste, que de la population des communes (surtout si le nombre de non imposables est conséquent) ?
- Deuxième point : vous ne donnez aucun détail des états de restes, taux de recouvrement, activité contentieuse des postes concernés. Vous allez probablement nous dire que ces données sont disponibles dans les Focus Fipart sous Ulysse 93, d'où notre étonnement de ne même y voir une seule mention. Alors que le travail effectué pour ces Focus est de grande qualité.
Or malgré tout, c'est bien cet aspect là des choses qui est à la base de la charge de travail des

secteurs recouvrement.

- Sachant que les postes que vous entendez spécialiser sont en sous-effectif patent, tant du point de vue SPL que du point de vue Recouvrement, pensez-vous que le nombre de personnes transférées tel que mentionné dans ces fiches soit suffisant ? En d'autres termes, envisagez-vous de simplement transférer des chaises vides ? Quid de l'avenir des agents.
- En effet, ne serait-ce que pour la création du SIP de Neuilly sur Marne, de nombreuses questions émergent :
 - - le secteur recouvrement de Neuilly Plaisance semble avoir souffert ces trois dernières années d'une baisse d'effectif, car ses taux de recouvrement sont en constante diminution, alors même que ces états de restes sont en très forte hausse. De même, son activité contentieuse semble avoir très nettement diminuée. Ces tendances, issues de l'analyse des Focus Fipart, semblent confirmer que la création de ce SIP ne pourra se faire que dans la douleur, et ce même à supposer que tous les agents affectés au recouvrement de Neuilly Plaisance acceptent leur déplacement forcé.
 - La Fiche que vous nous avez fournie pour ce CTL n'apporte qu'une seule nouvelle donnée, quoique mentionnée lors du précédent CTL, à savoir le rapatriement du secteur Recouvrement de la Trésorerie Mixte de Noisy le Grand. Vous ne donnez pas d'échéance pour ce transfert, dans la mesure où vous précisez que « *des travaux plus conséquents devront être entrepris au CFP de Neuilly sur Marne, dont le financement sera assuré par l'administration centrale* ».
 - Le CHSCT sera probablement autant ravi que nous d'apprendre que le lieu d'implantation de ce SIP de plein exercice est enfin choisi, après vote bien entendu, et respect de toutes les procédures de consultation sur les restructurations.
 - Il va sans dire que les agents de Neuilly Plaisance nouvellement accueillis seront contents aussi de savoir que toutes les conditions d'accueil seront réunies très prochainement pour qu'ils puissent intégrer sereinement et pas dans un placard à balai, leurs nouveaux locaux.
 - Maintenant, concernant l'activité même du secteur Impôts de la Trésorerie de Noisy le Grand, nous vous rappelons simplement les données suivantes :

- Montants des Prises en charges, tous impôts confondus :

Neuilly Plaisance : 111,4 millions

Noisy le Grand : 182,2 millions

- Taux nets de recouvrement au 30 juin 2017 :

Neuilly Plaisance : 97,72 %

Noisy le Grand : 96,79 %

Ces deux postes bénéficient des plus forts taux de télédéclarations et de télépaiements après Le Raincy.

- Montants des RAR au 30 juin 2017 :

Neuilly Plaisance : 8,5 millions

Noisy le Grand : 16,3 millions

Du fait des problèmes d'effectifs récurrents, déjà soulevés en instance, ces deux postes ont vu leur activité recouvrement nettement entravée depuis 2015.

Or nous savons tous que relever un poste sinistré est particulièrement difficile ; le fusionner avec un autre poste sinistré ne résoudra pas le problème, mais au contraire le renforcera.

Qu'elles sont dès lors les solutions que vous prétendez mettre en place, d'abord pour aider le secteur recouvrement de Neuilly Plaisance, premier transféré ?

Qu'elles sont dès lors les solutions que vous prétendez mettre en place pour gérer un mastodonte de près de 300 millions d'euros de prises en charges, dont le recouvrement sur exercices antérieurs risque d'être difficile ?

En parallèle, la mise en place d'une caisse sans numéraire alors même que vous envisagez de créer une caisse unique sur ce site, fait preuve d'un manque de maîtrise du sujet sur un SIP qui s'avère être expérimentateur en plus de l'accueil sur rendez-vous.

Certes les paiements dématérialisés seront toujours possibles, mais allez expliquer à des usagers qui devront traverser la Marne, ou prendre leur déambulateur pour rejoindre le SIP de Neuilly, qu'ils doivent repartir à Rosny ou à Noisy parce qu'on ne prend pas les espèces, ou que leur plafond de dépenses carte bleue est atteint et que leur impôt ne peut être réglé.

Mamie Jeannette ne maîtrisant pas Internet, un agent à temps plein devra probablement faire le planton

auprès du seul ordinateur en libre service pour lui faire admettre qu'elle peut laisser ses coordonnées bancaires en toute sécurité, à supposer qu'elles les aient sur elle.

En outre, cet aspect des choses n'est pas le seul à nous déplaire :

Votre fiche ne fait que reprendre la précédente fournie en juillet, sans autre mention que l'extension de l'expérimentation au SIP de Neuilly sur Marne, sous réserves des conclusions du pré-bilan.

A tout le moins vous auriez pu nous faire remonter les premiers retours de la phase préparatoire, à défaut de nous fournir des éléments concrets relatifs à la fusion des caisses entre SIP et SIE.

Nous vous remercions d'anticiper notre demande de bilan ou pré-bilan de l'expérimentation, mais à quelle échéance ? Et quand cette extension au SIP comptable ?

Par ailleurs, nous tenons incidemment à vous rappeler que la note Centrale relative à la Caisse sans numéraire du 1^{er} juin 2017, bien que confortant l'élargissement de l'expérimentation, est moins enthousiaste que vous sur les succès obtenus par les expérimentateurs.

Concernant l'ensemble des restructurations, nous notons que seul l'aspect RH a été travaillé même si des remarques pourront être faites par notre organisation syndicale : en effet, toutes les règles de gestion et de priorité ne sont spécifiées dans chacune des fiches, pour la plus grande inquiétude des agents concernés.

Ces éléments mis bout à bout nous amènent aux conclusions suivantes :

- nous nous opposons à la destruction de notre réseau local SPL, qui plus est calqué sur un découpage territorial totalement inadapté ;
- nous nous opposons au démantèlement d'une activité à laquelle nous sommes attachés, à savoir le recouvrement de l'impôt, car cette activité est à la fois le coeur de notre métier mais aussi le carburant de l'action publique ;
- nous nous opposons au démantèlement d'un des rares services publics encore présents sur le département 93 après l'Education Nationale et la Police Nationale , alors même que les difficultés de notre population sont reconnues nationalement ;
- nous réaffirmons notre demande de comblement des vacances d'emplois et dotations en effectifs réellement adaptées à la charge de travail des services, et non à un TAGERFIP qui dégraisse d'année en année.
- nous réaffirmons notre revendication du retrait de l'ASR ;
- et non Monsieur le Directeur, nous ne partageons pas votre vision faussement positive de la situation des effectifs, sur le maintien des missions, et sur les conditions de vie des agents de notre département.